

Réglementation de la manifestation des 01 et 02 juillet 2023

Le Triathlon de Montauban 2023 est organisé par le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban (COTM).

ART.1 - GENERAL

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI le samedi 01 et le dimanche 02 juillet 2023 au Cours Foucault à 82000 Montauban. (Avenue du 10ème Dragon).

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

Pas de vélo de route pour les épreuves jeunes, VTT et VTC uniquement, prolongateurs interdits.

ART. 2 – LES EPREUVES

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés. Les épreuves se déroulent pour la partie vélo avec :

-drafting autorisé les courses XS – S

-drafting **non autorisé** sur les courses M – L

-S contre la montre par équipe : drafting autorisé au sein de l'équipe mais interdit en Inter-équipes

Des barrières horaires sont fixées pour les formats S / M / L (voir tableau ART. 3)

Le programme des courses est le suivant :

SAMEDI 01 JUILLET 2023									
COURSES	DOSSARD		OUV PAV	FERM PAV	BRIEFING	DEPART	EVAC PAV	RECOMPENSES	DIVERS
Jeunes 8/11 ans	11H00	13H30	13H45	14H15	14H20	14H30	15H30	FIN DE COURSE 10/13 ANS	Poussins / pupilles (2014/2015) (2012/2013)
Jeunes 10/13 ans	11H00	13H30	13H45	14H15	14H20	15H00	15H30	FIN DE COURSE	Pupilles / benjamins (2012/2013) (2010/2011)
XS	11H00	15H45	16H00	16H45	16H50	17H00	17H45	18H30	
S Universitaire	Voir ligue	Voir ligue	18H00	18H45	18H50	19H00	21H00	21H00	
S- S Relais S Entreprise	11H00	17H45	18H00	18H45	18H50	19H30	21H00	21H20	Coucher de soleil 21H40
DIMANCHE 02 JUILLET 2023									
L GORILLAMAN	07H00	07H45	07H30	08H15	08H20	08H30	13H00	14H30	Retrait des dossards possible la veille <i>Triathlon Mixité (1) et Développement Durable (2).</i>
M	07H00	08H15	08H00	08H55	09H30	09H45	13H00	13H15	Retrait des dossards possible la veille
S équipe	9H00	13H00	13H00	13H45	13H45	1 ^{er} départ 14H00	15H30	16H30	Retrait des dossards possible la veille /puces remises à l'entrée du PAV

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

ART. 3 – INSCRIPTIONS ET TARIFS




















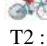




- Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFTRI et aux non licenciés.
- Pour s’inscrire, les non licencié(e)s FFTRI et les licences loisir doivent souscrire à un « Pass Compétition », moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTRI, et présenter un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION ou SPORT EN COMPETITION » de moins d’1 an à la date de l’événement.
- Licences fédérations étrangères : la prise d’un Pass Compétition est désormais obligatoire. Il est gratuit pour les licencié(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licencié(e)s de ces fédérations, le certificat médical n’est pas nécessaire.
- Les inscriptions se font :
 - Par internet sur pyrénéeschrono.fr jusqu’au dimanche 25 juin 2023 à minuit. Après cette date il ne sera plus possible de s’inscrire par internet.
 - Sur place le jour de l’évènement, dans la limite des places disponibles **pour le L Gorillaman, le M et les courses jeunes uniquement.** (Clôture des inscriptions sur place une heure avant le départ de chaque épreuve.)
- Pour les mineurs non licenciés une autorisation du responsable légal est demandée (en plus du certificat médical).
- Toute inscription INCOMPLÈTE ne sera pas prise en compte (inscription en ligne, pièces justificatives et paiement). Si nous recevons une inscription incomplète, elle ne sera pas enregistrée.



















Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l’adresse suivante :

inscription.trimontauban@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de Pyrénées-Chrono.

	Triathlon 8 / 11 ans	Triathlon 10 / 13 ans	Triathlon XS	Triathlon S universitaire	Triathlon S/Relais S Entreprise
Horaires	Samedi 1 ^{er} juillet 14H30	Samedi 1 ^{er} juillet 15H00	Samedi 1 ^{er} juillet 17H00	Samedi 1 ^{er} juillet 19H00	Samedi 1 ^{er} juillet 19H30
Distances	 100 m  2 km Drafting  1 km	 200 m  4 km Drafting  1.5 km	 400 m  10 km Drafting  2.5 km	 750 m  20 km Drafting  5 km	 750 m  20 km Drafting  5 km
Tarif Individuel	10 € + 2 € non licencié	10 € + 2 € non licencié	20 €/25€/30€ (*) + 2 € non licencié	30€	30€/35€/40€ (*) +5€ non licencié
Relais					✓
Entreprise					✓
Tarif relais				45 €	45€/50€/55€ (*) +2€ non licencié
Tarif entreprise					200€ : 3 inscriptions + 3 repas VIP
Barrières horaires			 17h20  T2 : 17h45  18h15	 19h15  T2 : 19h50  20h30	 20h05  T2 : 21h00  21h45

	Triathlon M	Triathlon L Gorillaman	Triathlon S équipe
Horaires	Dimanche 02 juillet 09h45	Dimanche 02 juillet 08h30	Dimanche 02 juillet 14h00
Distances	 1500 m  43 km Pas de drafting  10 km	 1900 m  90 km Pas de drafting  21 km	 750 m  20 km Drafting autorisé  5 km
Tarif Individuel	40 €/50€/60€ (*) + 20€ non licencié	99€/110€/120€ (*) + 40 € non licencié	
Relais			
Entreprise	✓	✓	
Tarif relais	75€/80€/85€ (*) + 2 € non licencié	110€/120€/130€ + 2 € non licencié	
Tarif équipe			25€ par participant +5€ non licencié
Barrières horaires	 10h25	 09h25	
	 T2 : 13h00	 T2 : 13h00	 T2 :
	 14h15	 15h15	

(*): Prix progressifs selon un calendrier prédéfini (1^{er} tarif jusqu'au 14/02/23 minuit, 2^{ème} tarif jusqu'au 08/05/23 minuit, 3^{ème} tarif jusqu'à la fin des inscriptions)

- ❖ **Tarif S entreprise (par équipe de 3)** : dans le tarif de 200 € est inclus le repas dans la tente VIP.
- ❖ **Tarif Club** : le 1^{er} tarif est maintenu jusqu'au 08/05/23 minuit (puis 3^{ème} tarif). Une récompense sera décernée au club le plus représenté.

ART. 4 – RETRAIT DES DOSSARDS

- Les licencié(e)s F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (support papier ou numérique).
En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » dans les mêmes conditions qu'un non-licencié et présenter un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION ou SPORT EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
- Non licencié(e)s / Licences loisirs : un certificat médical de « Non contre-indication à la pratique du TRIATHLON EN COMPÉTITION » de moins d'1 an à la date de l'épreuve.
- Licences fédérations étrangères : votre licence 2023 (pas de certificat médical nécessaire) et la prise d'un Pass Compétition.
- Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale sera demandée, à présenter lors de l'inscription (ci-joint en fin de règlement).
- Les dossards d'une équipe peuvent être retirés par une seule personne du même club sur présentation de sa licence FFTRI.
- ATTENTION : **un seul dossard par athlète sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard.**
 - Horaire retrait des dossards voir tableau (ART.3).

ART. 5 – CHRONOMETRAGE ET RELAIS

L'organisateur fournira un bracelet puce qui sera à accrocher à la cheville gauche.

La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener à l'organisateur. **En cas de perte, elle sera facturée 20 euros.**

Pour le relais B, le passage de la puce comme témoin se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

L'épreuve du relais B peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs. Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Tous les concurrents doivent faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche. Ce marquage sera réalisé par l'organisation à l'entrée du parc à vélo.

ART. 6 - S EQUIPE CONTRE LA MONTRE (REGLEMENT FFTRI)

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable.

La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte. · Chaque équipe doit compter de 3 à 5 triathlètes.

Pour être classé, 3 triathlètes au minimum doivent franchir la ligne d'arrivée. Le temps à l'arrivée est pris sur le 3e triathlète.

Dans le cadre d'une équipe mixte, à minima une personne de chaque sexe devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée.

Le départ est donné à intervalle régulier.

Tous les membres d'une équipe doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition et porter une **tenue identique** (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). **Pénalité : Départ non autorisé.**

Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, cinq minutes avant leur départ programmé. Chaque athlète prend et repose son vélo personnellement dans le box de son équipe.

Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de Transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.

ART. 7 - NATATION

Port du bonnet obligatoire fourni par l'organisation.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16° et interdite si supérieure à 24,5°.

Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Pour les épreuves Jeunes, si la température de l'eau est inférieure à 16°, la natation sera annulée.

-Barrières horaires voir tableau (ART. 3)

Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.

ART. 8 - CYCLISME

Le port d'un casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle. (Fourni par l'organisateur)

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 points.

Pour les courses jeunes le vélo de route est interdit ainsi que les prolongateurs. Seuls les VTT et VTC sont autorisés.

Sur les courses M, L Gorillaman, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Pour les autres courses avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).
- Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, une pénalité d'arrêt (carton bleu) s'effectuera dans la **pénalty box** située sur le parcours vélo, avant l'entrée dans le parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de rentrer dans le parc à vélo; il en va de sa responsabilité.

Pour rappel, les **durées de pénalités** sont de :

- 1 minute pour la course XS, le relais B et la course S.
- 2 minutes pour la course M.
- 5 minutes pour la course L.

-Barrières horaires voir tableau (ART. 3)

Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.

ART. 9 - COURSE A PIED

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course.

Le dossard doit être fixé par au moins **trois points**.

Les ceintures porte- dossard sont **OBLIGATOIRES**. **Dans le cadre du développement durable, un seul dossard est fourni, nécessitant l'usage d'une ceinture porte dossard.**

-Barrières horaires voir tableau (ART. 3)

Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et sera déclaré hors course.

ART. 10 - PARC DE TRANSITION

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main, **jugulaire du casque fermée**.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol ; pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux-mêmes leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

A l'issue de la natation, chaque concurrent s'engage à ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

Evacuation du parc à vélo : voir tableau ART. 3

ART. 11 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera sanctionné par le corps arbitral.

ART. 12 - MODIFICATION

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation de la natation pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de remplacer cette épreuve par une course à pied.

En cas d'annulation pour raison de force majeure indépendante de sa volonté, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes conditions.

En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ART. 13 - SECURITE / SECOURS

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours. Ils seront vêtus d'un T. Shirt de couleur vive.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (sapeurs-pompiers et AMSS82 ou autres)

ART. 14 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit.

L'inscription et/ou l'émargement au retrait du dossard valent acceptation du règlement.

ART. 15 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Triathlon de Montauban est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 16 - DROIT A L'IMAGE

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur tous les supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 01 juillet 2023.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART. 17 : ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). **Toute inscription est ferme et définitive.** En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Annexes : certificat médical / autorisation parentale



Certificat médical

A remplir par le médecin

Je soussigné(e) Docteur.....certifie que l'état de

Santé de Mr. /Mme./Mlle.....ne présente pas ce

Jour de contre-indication apparente à :

La pratique en **compétition** du Triathlon

A.....

Le.....

Signature et cachet obligatoire

Certificat médical à joindre à votre formulaire



AUTORISATION PARENTALE
POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Agissant en qualité de Père, Mère ou Représentant légal (rayer la mention inutile)

Autorise

Nom et prénom :

Né(e) le :

A participer à l'épreuve du « triathlon de Montauban »

- Distance jeune 8/11 ans le samedi 01/07/2023
- Distance jeune 10/13 ans le samedi 01/07/2023
- Distance XS le samedi 01/07/2023
- Distance S le samedi 01/07/2023
- S équipe le dimanche 02/07/2023

Je donne l'autorisation de soins sur mon enfant si cela s'avérait nécessaire.

DATE :

SIGNATURE :